



Commune de Ligny-en-Cambrésis
Département du Nord

Arrêté municipal n° 2026/013

Portant restriction de circulation
et de stationnement

FOULEES DES LEUS 2026
Dimanche 17 mai 2026 de 8h à 14h

Nous, Maire de la Commune de LIGNY EN CAMBRESIS ;
Vu les articles L 2213.1 et L 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le décret 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de la police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;
Vu la demande de Monsieur Olivier GRIERE, Président de la Team Foulées des Leus de Ligny-en-Cambrésis, organisant une manifestation sportive intitulée « LES FOULEES DES LEUS » le dimanche 17 mai 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu de faciliter la circulation et d'éviter les encombrements et les accidents pendant le déroulement de la manifestation ;

A R R E T O N S

Article 1er : La Team Foulées Des Leus de Ligny en Cambrésis, est autorisée à organiser la manifestation intitulée « LES FOULEES DES LEUS » le dimanche 17 mai 2026 entre 8h00 et 14h00.

Article 2 : Deux parcours seront proposés aux participants :

- Un parcours de 900 mètres réservé aux enfants
Ce parcours empruntera les rues Jules Ferry, Sadi Carnot, Lévy et Hippolyte Robert.

- Un parcours de 5 kms et de 10 kms qui emprunteront les rues suivantes :
Chisholm, rue de Cambrai, place Roger Salengro, Jacquart, de Verdun, la départementale D74 en direction de Fontaine au Pire, Eugène Fievet, de la République, de Montigny, Lambert, Faidherbe, Sadi Carnot, Lévy, Hippolyte Robert

Article 3 : La circulation des véhicules sera interdite dans toutes les rues de la commune de 8h à 13h.

Article 4 : Le stationnement sera interdit sur la Place Jean Jaurès de 6h à 13h.

Article 5 : Plusieurs déviations seront mises en place invitant les véhicules venant de :

- Caullery à passer par Clary pour se rendre sur Caudry
- Caullery à passer par Walincourt-Selvigny pour se rendre sur Haucourt-en-Cis
- Caudry (rond-point de l'éléphant bleu) à passer par Clary pour se rendre à Caullery ou Walincourt
- Haucourt-en-Cis à passer par Cattenières pour se rendre sur Fontaine au Pire ou Caudry
- Haucourt-en-Cis à passer par Walincourt-Selvigny pour se rendre sur Caullery ou Clary
- Fontaine au Pire à passer par Cattenières pour se rendre sur Haucourt-en-Cis
- Fontaine au Pire à passer par Caudry pour se rendre sur Clary
-

Article 6 : Le stationnement des véhicules se fera uniquement sur trottoirs, afin de laisser la chaussée libre d'occupation, pour ne pas gêner le passage des coureurs et des marcheurs.

Article 7 : La signalisation correspondante aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place par l'organisateur.

Article 8 : Madame le Maire de la Commune de LIGNY-en-Cambrésis est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur Olivier GRIERE et dont ampliation sera envoyée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Clary.
- Monsieur le Responsable de la Direction de la Voirie de Cambrai
- Messieurs les Maires de Cattenières, Caudry, Caullery, Clary, Fontaine au Pire et Haucourt-en-Cis

Fait à Ligny-en-Cambrésis, le 17 avril 2026

Madame Le Maire,
Christelle MERIAUX

